Norvège

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-275710

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tour d'horizon

Allemagne (Rép. féd.)

Déjà des électriciennes...

L'auriez-vous cru ? Des jeunes filles formées à des métiers d'hommes donnent d'aussi bons résultats que leurs collègues masculins, abandonnent moins fréquemment qu'eux en cours de formation et... améliorent considérablement le climat de l'entreprise !

Tels sont les premiers résultats d'une expérience tentée à l'initiative du ministère fédéral des Affaires sociales visant à former 130 jeunes filles dans 20 métiers techniques jusque-là réservés aux hommes. Quoi, par exemple ? Osons élargir la langue française : tourneuse, fraiseuse, serrurière, outilleuse, mécanicienne, installatrice en électricité et en électronique, imprimeuse (!), ébéniste, etc.

Notons enfin qu'un certain espoir est permis de voir de telles expériences se renouveler puisque les auteurs de l'étude précisent encore que les réticences montrées au début par les parents semblent s'être peu à peu dissipées.

... A quand les soldates ?

Esther Vilar et Alice Schwartzer, les deux têtes de file du mouvement féministe allemand, revendiquent le droit pour les femmes d'accéder au métier des armes. La Constitution fédérale empêche en effet expressément les femmes d'être incorporées à la Bundeswehr. Si plusieurs personnalités masculines soutiennent cette revendication, de nombreuses Allemandes, en revanche, protestent violemment contre cette idée. Le débat ne fait que commencer, et s'il est déjà passionné, il risque bien de devenir passionnant.



Italie

Projet de loi contre le viol

Le viol ayant tendance à devenir pratique courante en Italie, le Mouvement de Libération des Femmes, soutenu par différents groupes féministes, a présenté au Parlement un projet de loi visant à combattre juridiquement ce problème. Le projet revendique particulièrement : des procès ouverts, et non à huis clos ; la suppression de toute question scabreuse dans l'interrogatoire ; la possibilité d'ouvrir un procès en l'absence de plainte de la victime ; l'ouverture immédiate du procès après le délit ; enfin, l'aggravation des peines lorsque le viol a été commis en groupe.

Réouverture des maisons closes ?

Lina Merlin, la « Marthe Richard » italienne, est décédée cet été, au moment même où une campagne est menée contre la loi qui porte son nom. Celle-ci fut promulguée en 1958, ayant pour effet de fermer les 717 maisons closes italiennes. En plus de son action pour les droits féminins et contre la prostitution « protégée » par l'Etat, elle fut la première femme à entrer au Sénat, en 1948.

France

Mme Pelletier hérite de la famille

La démission de Simone Veil de sa fonction de ministre de la Santé ne s'est pas faite sans bruit. L'une des conséquences en est l'attribution à Monique Pelletier, actuellement secrétaire d'Etat à la Condition féminine, de toutes les questions touchant à la famille. Quand on connait le travail de Titan qu'a fait Mme Veil en faveur de la libéralisation de l'avortement, il ne reste plus qu'à espérer que Mme Pelletier pourra continuera sur la même voie.

Belgique

« L'homme au foyer »

Le tribunal du travail d'Anvers, se fondant sur le principe de l'égalité devant la loi (Constitution, art.6) et de l'égalité civile totale des époux (loi de 1976) a jugé que le mari qui se consacre aux travaux du ménage et aux enfants, devait être considéré comme « personne à charge » et pouvait être inscrit sur le carnet de la sécurité sociale de sa femme, comme cela se fait lorsque c'est la femme qui est « à charge ». Ainsi, « l'homme au foyer » est légalisé, et la liberté de choix des jeunes couples accrue quant à leur mode de vie.

URSS

Des stimulants à la natalité

Devant la baisse de la natalité, les autorités soviétiques cherchent désespérément des moyens d'encourager la population à avoir plus d'enfants. Le plan quinquennal actuel prévoit plusieurs solutions. Pour les femmes : deux ans de congé maternité (au lieu d'une année actuellement), plus de facilités de travail à temps partiel, une plus grande souplesse d'horaires, une mécanisation plus poussée des appareils domestiques et plus de magasins self-service pour diminuer le temps consacré aux courses (ah, ces queues !). Pour les hommes, le Plan prévoit de réformer leur attitude par rapport à la responsabilité familiale en les éduquant à participer plus activement au travail domestique. Des études montrent en effet que le poids des charges du foyer repose principalement sur l'épouse, alors que les femmes représentent plus de la moitié de la force de travail soviétique et que 92 % des femmes en âge de travailler ont effectivement un emploi ou font des études. Enfin, parmi les mesures destinées au couple, on note une augmentation des allocations familiales.

Norvège

Les femmes d'abord

Le comité exécutif de l'Université d'Oslo a décidé de donner suite à une recommandation de la Commission pour l'égalité et d'accorder dorénavant la préférence, à qualifications égales, à des femmes en cas de nomination à des charges scientifiques. Ce sera indiqué dans les offres de postes à repourvoir.